

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 22 mars 2004

- Présents** : M Joseph Menu, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
- MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Guy Lavorel, Charles Matringe, Stéphane Muller, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux
- MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés** : MM. Alain Bidaux et Jean-Marc Styner

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2004
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Recettes fiscales 2003
 - 3.2 Rencontre avec les TPG du 30 janvier 2004
 - 3.3 Course pédestre « A travers le coteau » à Bernex
 - 3.4 Trombinoscope
 - 3.5 Rentrée scolaire 2004-2005
 - 3.6 Travaux de la Grand-Cour
 - 3.7 Projet d'EMS à la route de Drize
 - 3.8 Aide à Lunga en Roumanie
4. Projets de délibérations :
 - 4.1 Vote d'un crédit d'étude pour le projet d'agrandissement du bâtiment de la voirie et du service du feu
 - Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments »
 - Vote de la délibération
 - 4.2 Vote du crédit d'engagement destiné à financer l'aménagement intérieur et le mobilier du bâtiment Grand-Cour 8 (future Mairie)
 - Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments »
 - Vote de la délibération

5. Désignation des Jurés des Tribunaux pour 2005
 6. Nomination des membres du Conseil des Anciens
 7. Propositions individuelles et questions
 - 7.1 Etude Genève-Sud
 - 7.2 Société de surveillance et de garantie des coûts du projet de salle communale
 - 7.3 Immeuble 1-3-5 Emile-Dusonchet
 - 7.4 Procédures de naturalisation
 - 7.5 Convocation des commissions
 - 7.6 Poubelles à Troinex-Ville
 - 7.7 Nouvelle emplacement de la cabine téléphonique à la Grand-Cour
 - 7.8 Dernière séance de la commission Jeunesse, sports et loisirs
 - 7.9 Aménagement de la place de la Mairie
 8. Huis clos : demande de naturalisation
-

M. Menu ouvre la séance à 20h00 en saluant les Conseillers municipaux, la Mairie et le public. Après la lecture de l'ordre du jour, il excuse l'absence de M. Jean-Marc Styner et Mme Grodecki celle de M. Bidaux qui a dû être hospitalisé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 26 janvier 2004

Les remarques suivantes sont apportées à ce procès-verbal :

1. **Point 6.3 Rondes de Protectas** - Madame Bernardet estime que ses propos et la réponse de la Mairie n'ont pas été correctement rapportés, notamment en ce qui concerne la surveillance des chemins privés. M. Niederhauser modifiera ce point en conséquence.
2. **Point 6.6 Poulailier de M. Bidaux** - Mme Bernardet trouve qu'il manque énormément de points d'exclamation et de points de suspension dans ce paragraphe, car son intervention était ironique et elle ne remerciera jamais MM. Bidaux pour l'amélioration d'installations qui n'ont toujours pas été améliorées malgré les promesses faites !
3. **Point 6.2 Futur EMS intercommunal à la route de Drize** - Évoquant la possibilité de lecture des procès-verbaux par le public, M. Forestier aimerait que ses propos apparaissent moins abruptes. Il préférerait un terme moins fort que « choqué », car si le groupe libéral a réagi à un article publié dans la Tribune de Genève, depuis lors les positions ont été éclaircies. Les termes de « surpris » ou « étonné » seraient plus appropriés.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau n'a aucune communication à transmettre.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Magnenat, Maire :

3.1 Recettes fiscales 2003

Comme annoncé dans le courrier du 11 mars, les recettes fiscales 2003 sont nettement inférieures à ce qui était prévu. M. Magnenat et M. Niederhauser ont rencontré des collaborateurs du Département des finances le 16 mars et ceux-ci ont confirmé les informations reçues quelques jours auparavant. Les chiffres fournis par l'administration fiscale sont les suivants :

- **Pour l'année 2002** (année pour laquelle le Département avait communiqué, début 2003, des recettes fiscales en grande partie estimées), le montant comptabilisé de Fr. 6'103'900.- pour les personnes physiques (PP) doit être corrigé par une **différence négative de Fr. 617'000.-**, soit environ 10% de moins.
- **Pour l'année 2003**, les recettes annoncées sont d'un peu plus de 5 millions, alors que le budget a été établi sur la base de 6,3 millions.
Si l'on ajoute encore les différentiels 2001 et 2002 à comptabiliser, les recettes fiscales 2003 seront d'environ 22% inférieures au budget.

La majorité des communes genevoises a enregistré une baisse de ses rentrées fiscales, mais celles-ci s'élèvent en moyenne à - 5%. La situation de notre commune est donc particulière (3 ou 4 autres communes sont dans le même cas). Selon le Département des finances, cette baisse très importante peut s'expliquer par le ralentissement économique depuis 2001 qui aurait particulièrement touché le secteur bancaire.

Le bouclage des comptes communaux 2003 est pratiquement terminé. Grâce à l'excédent de recettes que prévoyait le budget (+ Fr. 616'000.-), à des charges inférieures au budget et à une diminution du reliquat fiscal qui nous permet de diminuer les provisions, le résultat ne sera probablement pas négatif ou de très peu.

Cette situation est cependant un signal d'alarme dont il faut tenir compte et la commission des finances agendée par M. Siegrist le lundi 29 mars revêt toute son importance.

La Mairie étudiera sans délai le budget 2004 afin de limiter ou de supprimer des dépenses qui ne sont pas absolument nécessaires et se renseignera pour savoir si la prochaine votation sur le « paquet fiscal » peut également avoir une répercussion sur les rentrées fiscales communales.

3.2 Rencontre avec les TPG du 30 janvier 2004

A la suite de la réunion avec les TPG (appuyée par la résolution approuvée lors du Conseil municipal du 26.01.04, point 5), la direction a présenté ses excuses à la Mairie pour le manque d'informations fournies lors de l'application du nouvel horaire. Il est ressorti des discussions les points suivants :

- Projet d'aménagement d'un terminus à Troinex-ville.
- Intention des TPG de prolonger la ligne 11 en direction de Batelle (desserte de la zone toute les 20 minutes).
- Organisation d'une séance publique d'information pour la mise en place du service Proxibus.
- M. Stucki a fait la promesse que les 2 courses supprimées en fin de journée sur la ligne 45 seront rétablies d'ici la fin de l'année.

3.3 27^{ème} Course pédestre « A travers le coteau » - Bernex

La course aura lieu le samedi 3 avril prochain. Comme chaque année, une course spéciale est organisée pour les Conseillers municipaux de toutes les communes du Canton. Il s'agit d'un parcours de 4 km en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs.

M. Jean-Marc Styner a d'ores et déjà annoncé sa participation et M. le Maire dit qu'il serait sympathique que Troinex soit représenté par une équipe. Les personnes intéressées peuvent contacter M. Niederhauser en fin de séance ou à la mairie jusqu'au 27 mars.

3.4 Trombinoscope

Le Trombinoscope donné à chaque Conseiller sera envoyé en tout-ménage dans les prochains jours et chaque nouvel habitant de la commune en recevra un exemplaire à son arrivée sur la commune.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.5 Rentrée scolaire 2004/2005

Madame Véronique Bigio, inspectrice scolaire, a donné des informations sur la situation des effectifs à la prochaine rentrée scolaire. Bien que le nombre d'élèves soit en légère diminution (280 élèves contre 288 actuellement), les 14 classes resteront en activité en septembre prochain. Toutefois, si la tendance actuelle se confirme, une classe sera certainement fermée en 2005.

3.6 Travaux de la Grand-Cour

Le 22 mai, date annoncée à la commission des bâtiments est un peu optimiste pour l'ouverture du tea-room de la maison Paschoud et l'inauguration de la Place de la Mairie et des bâtiments de la Grand-Cour. Les festivités prévues pour faire découvrir aux Troinésiens la nouvelle place, le tea-room et la nouvelle mairie auront probablement lieu la semaine de la rentrée scolaire, fin août. La date définitive sera confirmée.

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

3.7 Projet d'EMS à la route de Drize

Dans un souci de coordination entre les futures communes partenaires, les statuts de la Fondation seront à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal du 26 avril 2004.

3.8 Aide à Lunga en Roumanie

La Mairie a reçu M. Holdener le 2 février. Celui-ci a confirmé que le chauffage de l'école primaire de Lunga, installé grâce aux subventions communales, fonctionne correctement. Les étapes suivantes du projet (aménagement des combles, construction d'une classe supplémentaire et d'une salle polyvalente) ne sont plus considérées comme prioritaires. Selon les autorités locales et la direction des écoles, la priorité devrait être donnée à l'installation d'un chauffage central à l'école secondaire de Comlosu Mare. En effet, les couloirs de l'école ne sont pas chauffés et les classes sont tempérées avec des poêles à bois rudimentaires.

Sur la base de ces informations, la Mairie a décidé de financer l'étude relative à l'installation d'un chauffage, étude dont le coût est estimé entre Fr. 5'000.- et Fr. 7'000.-. La participation financière de la commune sera prélevée soit sur le budget « Aide humanitaire », soit sur le montant transmis par l'Association Troinex-Lunga lors de sa dissolution (somme disponible : env. Fr. 3'500.-).

4. Projets de délibération

4.1 Vote du crédit d'étude pour le projet d'agrandissement du bâtiment de la voirie et du service du feu.

M. Lavorel procède à la lecture du rapport de la commission « Travaux et bâtiments » du 11 mars 2004 (annexe 1, point 1) et invite les membres du Conseil à accepter le projet de délibération.

M. Siegrist manifeste une certaine réticence à l'égard de cette nouvelle dépense et relève que ce projet risque de coûter Fr. 500'000.- au moins. Il pense qu'en raison de la conjoncture actuelle, certains projets seront menés à terme, mais que d'autres devront être abandonnés ou suspendus. Ce projet d'agrandissement des locaux des pompiers peut être intéressant mais, M. Siegrist souhaite connaître les montants exacts des autres projets en cours (restauration de la nouvelle mairie, aménagements de la place de la Mairie, frais de participation communale pour la construction d'un EMS, etc.) avant de se prononcer. Il admet que le renvoi de la délibération à une date ultérieure est dommage pour les pompiers, mais il propose, au nom du groupe libéral, de renvoyer le vote de ce crédit de quelques mois.

Mme Martin partage l'avis de M. Siegrist. Elle prie la Mairie, si une décision était prise lors de cette séance, d'insister pour que l'architecte prévoie un projet polyvalent, car ces locaux seront tôt ou tard attribués à la voirie puisque à long terme, le local des pompiers serait mieux placé ailleurs.

M. Meynard rappelle que ce projet est à l'étude depuis des années, qu'il est modeste, qu'il n'offre pas de grand confort et que la Mairie souhaite une transparence du budget à l'égard du Conseil municipal. Une étude de tous les locaux a déjà été effectuée et a démontré que cet agrandissement était nécessaire. L'avenir des compagnies de pompiers volontaires du canton de Genève n'est pas encore défini, mais le local proposé sera adapté à la voirie. Cet projet de délibération prouve aux pompiers que les autorités communales ont une attitude responsable face à leurs besoins et M. Meynard demande au Conseil de voter le crédit d'étude ce soir.

M. Charles Matringe explique les impératifs auxquels sont tenus les pompiers, l'importance d'une compagnie de village qui connaît parfaitement le terrain et les exigences imposées aux « services de piquet » qui doivent être sur place en 10 à 15 minutes, ce qu'un déplacement de la compagnie à Veyrier rendrait aléatoire.

Bien que l'épée de Damoclès soit brandie sur le futur et que l'Etat continue à se décharger sur les communes, M. Querio ne voit pas d'autre alternative que d'aller de l'avant avec ce projet, car le besoin d'un local pompier est prouvé. Il ne voit pas l'intérêt de repousser le vote d'un crédit destiné à une étude et surtout d'annoncer un report de décision à des gens qui « mouillent leurs chemises » pour la population troinésienne.

M. Lavorel rappelle que l'agrandissement du local des pompiers fait l'objet de discussions depuis longtemps et que de surcroît, cet aménagement est modeste. Selon lui, les économies sont à faire sur les grands projets et non sur un petit

M. Waepler est d'accord de reporter la décision de quelques mois, jusqu'à ce qu'on possède d'avantage d'informations sur les résultats financiers communaux.

M. Muller suggère à tous d'être responsable. Comme les revenus de la commune proviennent de quelques contribuables et que le monde de la finance va moins bien, les personnes dirigeantes en subissent les conséquences. Depuis plusieurs mois, à chaque séance du Conseil des crédits ont été votés pour des projets et le groupe libéral demande de bien vouloir en différer certains pour s'accorder un temps de réflexion, anticiper et évaluer les finances à long terme. En Suisse, chaque commune veut avoir ses propres locaux ce qui n'est pas le cas dans la plupart des pays du monde et la Suisse est en perte de compétitivité au niveau international. Selon M. Muller, les recettes fiscales ne pourront que baisser.

M. Forestier tient à souligner que la prise de position du groupe libéral ne concerne que les finances communales et souhaite que les pompiers, dont chacun convient de leur utilité, comprennent sa motivation. La raison du report a pour seul but d'attendre le résultat de la commission des finances. Il convient de rester responsable et de l'être également pour les impôts communaux. Il s'en excuse auprès des pompiers.

M. Buclin rappelle que la délibération concerne un crédit d'étude et non pas la réalisation du projet.

M. Meynard précise que la Mairie a «fermé les robinets des dépenses» mais en ce qui concerne le local pompier, ce projet, longuement étudié avec l'architecte et la commission des bâtiments, est modeste et c'est un minimum à offrir aux pompiers.

M. Siegrist n'entend pas faire le procès du projet, il ne considère pas qu'un projet étudié de longue date signifie la nécessité de la réalisation et rappelle que cette année, l'Etat travaille avec un budget « qui n'existe pas ». Même le projet de la salle communale pourrait être remis en question et reporté en fonction des finances communales.

M. Berthet ne considère pas que la situation actuelle est alarmiste et pense qu'un redressement des et trouve normal que la Mairie accorde des priorités. Pour lui cet investissement fait partie des priorités.

Après discussions sur la date du report, le Président met au vote la proposition suivante:

Qui accepte le report du vote à la séance du Conseil municipal du mois de juin 2004 ?

La proposition est acceptée par 9 OUI (6 libéraux & 3 socialistes) contre 5 NON (3 Hors-parti & 2 DC).

4.2. Vote du crédit d'engagement destiné à financer l'aménagement intérieur et le mobilier du bâtiment Grand-Cour 8 (future mairie)

M. Lavorel procède à la lecture du rapport de la commission « Travaux et bâtiments » du 11 mars 2004 (annexe 1, point 2) qui invite les membres du Conseil à accepter le projet de délibération.

Mme Bernardet souhaite ajouter que la Mairie s'est engagée à demander plusieurs offres et à « geler » l'aménagement de la salle des mariages jusqu'à ce que l'affectation de cette salle soit décidée, ce que confirme M. Meynard. C'est sur cette base que la commission a accepté cette proposition de crédit à l'unanimité.

Il est précisé à Mme Martin que le mobilier actuel de la salle du conseil sera utilisé dans la salle des commissions.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote de la délibération suivante :

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de Fr. 3'340'000.- voté par le Conseil municipal le 10 février 2003 et destiné à financer les travaux de transformation/rénovation du bâtiment Grand-Cour 8 en bâtiment administratif,

ou le rapport de la commission "travaux et bâtiments" du 11 mars 2004,
sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité

1. D'approuver l'acquisition du mobilier nécessaire à l'exploitation de la future Mairie située dans le bâtiment Grand-Cour 8 et la réalisation des travaux d'aménagement intérieur.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 188'000.- destiné à financer ces acquisitions.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 0803.3311, de 2005 à 2012.

5. Désignation des Jurés des tribunaux pour 2005

La liste proposée par la Mairie (annexe 2) est **acceptée à l'unanimité**.

6. Nomination des membres du Conseil des Anciens

M. Magnenat rappelle que selon les statuts du Conseil des Anciens, les membres sont élus par le Conseil municipal et que le nombre de membres est identique à celui du CM, ce qui signifie qu'il reste quatre places à repourvoir. Il adresse des remerciements à M. Jean-Pierre Grand qui a accepté d'assumer la Présidence.

Les treize membres du Conseil des Anciens (cf annexe 3) sont élus à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et questions

7.1 Étude Genève-Sud

Mme Martin souhaite savoir si la Mairie a déjà fait part de ses remarques concernant cette étude, car elle craint que les nombreux documents reçus ne soient considérés comme acquis.

M. Magnenat répond que la Mairie devrait recevoir le projet définitif le 27 mars. Dès sa réception, il sera envoyé au Président de la commission d'urbanisme qui réunira ses membres le plus rapidement possible afin que la commune puisse faire ses remarques dans le délai de l'enquête fixé par le département, soit du 29 mars au 30 avril.

7.2 Société de surveillance et de garantie des coûts du projet de salle communale

M. Meynard fait savoir à Mme Martin que suite aux annonces parues dans la presse, la Mairie a reçu deux offres pour ce mandat. Celles-ci sont actuellement à l'étude auprès de M. Joye, architecte. Le coût serait d'environ Fr. 250'000.-.

7.3 Immeuble 1.3.5 Emile-Dusonchet

M. Lavorel signale que la machine à laver de l'immeuble ne fonctionne plus bien depuis deux mois.

M. Meynard répond que la décision de changer la machine a été prise, mais s'il est encore temps, le modèle choisi (5kg) sera changé pour un 6kg. La Mairie s'excuse du retard de la livraison de la nouvelle machine auprès des locataires.

7.4 Procédures de naturalisation

Mme De Vos-Bolay souhaite qu'apparaisse de façon claire, pour que les citoyens de la commune en aient aussi connaissance, les critères sur lesquels le Conseil doit se baser pour donner son préavis à une demande de naturalisation.

La Mairie se renseignera pour savoir exactement ce qu'on appelle par « critères d'intégration » et M. Niederhauser vérifiera aussi la loi. Toutefois, sauf si les Conseillers souhaitent fixer leurs propres critères, on ne pourra éviter une certaine subjectivité ni une certaine liberté des Conseillers municipaux.

7.5 Convocation des commissions

M. Pittet souhaiterait recevoir les convocations dans un délai plus grand que 6 jours.

7.6 Poubelles à Troinex-Ville

M. Pittet signale que des poubelles à l'arrêt TPG Troinex-Ville sont fixées sur les chênes et il demande si cela est normal. La Mairie en prend note et se renseignera.

7.7 Cabine téléphonique

Les utilisateurs des cabines téléphoniques ayant l'habitude de parler fort le soir, M. Pittet souhaiterait que la cabine de la place de la Mairie soit remplacée ailleurs que sous les fenêtres des appartements de Grand-Cour 4. M. Meynard en parlera avec les architectes.

7.8 Dernière séance de la Commission jeunesse, sports et loisirs

M. Berthet fait remarquer que la commission traitait de sujets qui aurait pu être sans les membres de la commission (repas des promotions, etc.). Mme Grodecki explique que c'est par soucis de transparence que ces sujets sont traités en commun et la programmation d'une fête requière la participation et l'accord de tous.

7.9 Aménagement de la place de la mairie

M. Forestier se pose des questions sur l'aspect de la place et trouve dommage que les arbres existants aient été coupés.

M. Meynard convient que cette place aura un aspect « très minéralisé », mais signale que trois arbres seront replantés. Il parlera toute de même de cette question avec les architectes.

8. Huis clos : demande de naturalisation

La demande de naturalisation de Mme Merry GNAZZO née Lindegaard, née le 14 mars 1949 au Danemark, de nationalité danoise, mariée avec M. Luigi Gnazzo, originaire de Genève, est soumise au vote du Conseil municipal. **Cette demande est acceptée à l'unanimité**

Pour l'anecdote, M. Matringe rappelle que jadis, un membre du Conseil municipal effectuait le rapport de naturalisation. Margrit Grodecki a souvent rempli cette fonction qu'elle trouvait intéressante tandis que les rapports sont maintenant dressés par un employé de l'Etat.

La séance est close à 21h50.

Le Président
J. Menu

Le secrétaire
O. Niederhauser

Un conseiller municipal

Annexe 1**RAPPORT
DE LA COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS
11 mars 2004**

Présents : M. Jean-Marc STYNER, président
Mme Dominique BERNARDET, membre de la commission
MM. Jean BERTHET, Guy LAVOREL, Enrico QUERIO, Jean-Marc SIEGRIST,
membres de la commission
M. Jacques MAGNENAT, Maire
M. Yves MEYNARD, adjoint
M. Pascal de LORENZI, technicien communal
M. Olivier NIEDERHAUSER, secrétaire communal
M. Stéphane RIEM, secrétaire communal adjoint
Excusé : M. Paul BUCLIN, adjoint
Invité : M. Alain TOURNIER

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Lors de sa dernière séance, la commission des travaux et bâtiments a examiné les deux sujets suivants :

1. Projet d'agrandissement du bâtiment de la voirie et du service du feu

Le projet d'agrandissement du local du service du feu est à l'étude depuis de nombreux mois par la commission des travaux. Lors d'une précédente séance, la commission a visité les locaux en question et il s'avère indispensable de fournir des locaux acceptables au service du feu de notre commune, notamment des vestiaires avec une séparation femmes et hommes. Lors de la législature précédente, il avait été demandé à M. Tournier d'étudier un projet d'agrandissement des locaux du service du feu, étude que M. Tournier a reprise, afin de présenter 2 variantes à la commission (une avec toit plat genre garage, une autre avec un toit de même style que le bâtiment actuel). Il s'agit de doubler la surface mise à disposition du service du feu, afin d'y installer des vestiaires et une zone polyvalente pouvant servir à l'instruction ou au stockage de petit matériel. Après que les questions des commissaires aient été éclaircies, ces derniers ont accepté à l'unanimité le crédit d'étude proposé pour un montant de Fr. 64'000.-

2. Aménagement intérieur et mobilier du bâtiment Grand-Cour 8

L'exécutif a présenté les plans d'aménagement des locaux de la future Mairie. Une grande partie du mobilier actuel sera réutilisé, alors que quelques pièces nécessiteront des aménagements complémentaires (ex : salle du Conseil municipal, réception). Lors du vote du crédit d'engagement destiné à financer les travaux du bâtiment du 8 Grand-Cour, ce poste avait été estimé à Fr. 215'000.- TTC Le budget qui a été présenté aux commissaires est inférieur à ce chiffre et correspond à un maximum de Fr. 188'000.- TTC. La commission a accepté cette proposition de la Mairie à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, je vous invite donc à accepter les 2 projets de délibération qui vous sont présentés ce soir.

Guy Lavorel

Annexe 2

Commune de Troinex

Jurés des tribunaux pour 2005

Désignés par le Conseil municipal le 22 mars 2004

Femmes

112 58 804 0 8	AMMAN-JAQUET	Isabelle	Commis de secrétariat
882 61 684 0 5	ANG-THOMMEN	Corinne	Secrétaire
280 66 685 0 1	BARRANTES-DE LUCIA	Carole	Etudiante
707 57 884 0 6	BEELEPEREIRA GARCIA	Manuela	Employée de banque
260 63 817 0 3	BENZAKEIN-CHALLANDE	Christine	Etudiante
290 66 627 0 4	BUSWELL-DROUX	Anne	Infirmière
911 57 593 0 0	CASUTT-VETTERLI	Catherine	Assist. en pharmacie
263 62 654 0 6	CUDET-CHIODONI	Laure	Etudiante
280 53 841 2 6	DELPANO-LANG	Françoise	Secrétaire

Hommes

129 64 442 0 7	BAHON	Olivier	Employé de commerce
139 74 305 0 9	BARTHASSAT	Florian	Sans profession
161 62 303 0 8	BERTSCHY	Philippe	Fonctionnaire d'état
198 59 122 0 0	BOURGEOIS	Patrick	Garagiste
243 71 323 0 8	BURRI	Patrick	Ingénieur
254 73 253 0 6	CARBONNIER	Nicolas	Décorateur
256 63 368 0 7	CASTELLO	Mario	Employé de banque
259 69 276 0 5	CESSENS	Alain	Employé de commerce
283 47 235 0 9	DESJACQUES	Maurice	Technicien géomètre

Annexe 3

MEMBRES DU CONSEIL DES ANCIENS DE TROINEX

	Noms	Prénoms	Adresse	Remarques
1	COSANDEY	Marie-Claire	Route de Troinex 53	
2	DAFNIET	René	Ch. Jacques-Ormond 12	
3	EBENER	Annie	Chemin du Ruisseau 15	
4	GRAND	Jean-Pierre	Chemin du Sillon 1	<i>Président</i>
5	JEANRENAUD	Raymond	Chemin de Roday 32	
6	JORDI	Walter	Avenue des Crêts 6	
7	LEHMANN	Marcel	Route de Bossey 4	
8	MARTIN	Michel	Ch. Vidollet-la-Forge 10	
9	PELLATON	Fernand	Chemin de la Fondelle 12	
10	PUTHOD	François	Ch. de Sous-le-Crêt 21	
11	RUEGG	Elsbeth	Chemin du Claiset 6	<i>Vice-Présidente</i>
12	SOLDAINI	Umberto	Chemin Dottrens 32	
13	VIDON	Robert	Chemin de Saussac 5	